

## Compte rendu du Conseil Municipal du Lundi 23 Janvier 2013

### Présents :

Mmes S.BARKE, V.HAITCE, M.PETIT ANORO, C. BOUIN  
Mes P.DUVERT, J.L.ROBERT, V. MERLE, J.L LEBLANC

### Absents :

- T. RODRIGUES
- J. SAVONET
- P. ROBERT
- P. LACROIX.
- S. SCHAAK.

### Procuration :

R. GUILLEN a donné procuration à M. PETIT ANORO.  
K. RAMON a donné procuration à JL LEBLANC

Secrétaire de séance : Véronique HAITCE

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du lundi 10 décembre 2012
- Présentation de la trame verte et bleue sur support DVD
- Approbation du PADD
- Modification statutaire du Syndicat Mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Dremil-Lafarge
- Point financier sur l'exercice 2012
- Point financier sur l'urbanisation du RD 68
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 18h 30

- 1) *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2012*

Approuvé à l'unanimité

## 2) *Présentation de la trame verte et bleue sur support DVD*

Pascal Duvert nous présente un DVD sur la trame verte et bleue, et nous explique comment celle-ci est un élément de la réflexion sur l'élaboration de notre PLU. Pascal a participé à l'élaboration de cette trame verte et bleue

## 3) *Approbation du PADD*

Le Maire rappelle que par délibération en date du 25 juin 2008, le conseil municipal a prescrit l'élaboration du PLU.

Le chapitre 3 du titre II du code de l'urbanisme fixe le contenu, la finalité et les procédures d'adoption des plans locaux d'Urbanisme. C'est ainsi notamment que :

- l'article L 123-1 dispose que le PLU « comporte un projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ».

Ce document répond à plusieurs objectifs :

- il fixe l'économie générale du PLU et exprime donc l'intérêt général.
- il est une pièce indispensable du dossier final, dont la réalisation est préalable au projet du PLU et qui doit justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par des enjeux de développement et des orientations d'aménagements.

Les orientations générales du PADD doivent être soumises à débat au sein du conseil municipal conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme qui stipule « qu'un débat ait lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD (...) au plus tard 2 mois avant l'examen du projet du PLU ».

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de débattre des orientations générales suivantes retenues pour la commune :

- Maintenir l'équilibre entre le développement urbain et la protection des espaces naturels et des espaces agricoles d'intérêt majeur.
- Renforcer les atouts et les éléments identitaires du patrimoine naturel et bâti.
- Maîtriser l'accueil d'habitants dans un cadre de développement répondant aux objectifs de maîtrise de la croissance de l'agglomération et du SCoT. Ce développement devra concilier le respect des préoccupations environnementales et la mixité urbaine et sociale.
- Maîtriser les déplacements en recherchant une meilleure accessibilité pour tous garantissant une meilleure qualité de vie, ainsi que la préservation de l'environnement.

Pascal Duvert rappelle que le PADD se développe en trois axes :

- Axe 1 : Renforcer le cœur de ville et permettre un développement maîtrisé articulé autour du centre
- Axe 2 Renforcer la cohésion sociale et valoriser le cadre de vie
- Axe 3 : Protéger le patrimoine naturel et agricole, mettre en valeur le grand paysage, favoriser la biodiversité et prendre en compte les risques.

Il rappelle également le cadre législatif de ce débat

le code général des collectivités territoriales,

le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L123-1 à L123-20, et R123-15 à R 123-25,

la délibération du 25 juin 2008 prescrivant l'élaboration d'un PLU et fixant les modalités de la concertation,

la réunion du 14 Janvier 2013 en présence des personnes publiques associées.

**Le PADD est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés**

4) *Modification statutaire du Syndicat Mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Dremil-Lafarge.*

**La modification statutaire est approuvée à l'unanimité**

5) *Point financier sur l'exercice 2012*

Veronique Haitce présente un point financier sur l'exercice 2012 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 68 819,82 euros compte tenu d'un excédent 2011 de 42 141,35 euros.

RESULTATS 2012			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			

CHAPITRE	PREVISIONS	REALISES PREVISIONNELS	DELTA
	MONTANT	MONTANT	
13	7 500.00 €	7 158.43 €	341.57 €
70	36 494.90 €	39188.64 €	- 5 007.74 €
73	233 880.24 €	233 629.00 €	251.24 €
74	117 211.25 €	136 629.67 €	- 19 451.42 €
75	16 500.00 €	18 001.17 €	- 1 501.17 €
77	- €	1 463.39 €	- 1 463.39 €
<b>TOTAL</b>	<b>411 586.39 €</b>	<b>436 103.30€</b>	<b>26 830.91 €</b>

DEPENSES			
CHAPITRE	PREVISIONS	REALISES PREVISIONNELS	DELTA
	MONTANT	MONTANT	
11	84 562.20 €	80 229.64 €	4 332.56 €
12	133 335.00 €	131 924.66 €	1 410.34 €
14	46 540.18 €	46 540.00 €	0.18 €
68	8 054.13 €	8 054.13 €	- €
65	174 558.07 €	140 305.57 €	34 252.50 €
66	4 678.16 €	4 640.02 €	38.14 €
67	2 000.00 €	- €	2 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>453 727.74 €</b>	<b>411 694.02 €</b>	<b>- 42 33.72 €</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2012</b>			<b>24 409.28 €</b>

EXCEDENT REPORTE 2011

42 141.35 €

<b>RESULTAT GLOBAL PREVISIONNEL 2012</b>	<b>66 550.63 €</b>
--	--------------------

**RESULTATS 2012**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**RECETTES**

CHAPITRE	PREVISIONS	REALISES PREVISIONNELS	DELTA
	MONTANT	MONTANT	
40	8 054.13 €	8 054.13 €	- €
10	58 178.45 €	55 541.09 €	2 637.36 €
13	32 857.25 €	- €	32 857.25 €
16	53 325.00 €	325.00 €	53 000.00 €
20	143.04 €	143.04 €	- €
21	20 040.83 €	20 040.83 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>172 598.70 €</b>	<b>84 104.09 €</b>	<b>- 88 494.61 €</b>

**DEPENSES**

CHAPITRE	PREVISIONS	REALISES PREVISIONNELS	DELTA
	MONTANT	MONTANT	
16	12 188.97 €	12 188.97 €	- €
20	2 143.04 €	143.04 €	2 000.00 €
21	147 122.27 €	65 673.57 €	81 448.70 €
23	1 250.00 €	- €	1 250.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>162 704.28 €</b>	<b>78 005.58 €</b>	<b>- 84 698.70 €</b>

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2012**                      **6 098.51 €**

**DEFICIT REPORTE 2011**                                      -                      9 894.42 €

**RESULTAT GLOBAL PREVISIONNEL 2012 - 3 795.91 €**

6) *Point financier sur l'urbanisation du RD 68*

Travaux	Montant Total	Part Communale
SICOVAL		
Urbanisation RD 68	187 349.70 €	75 679.49 €
SEDGH		
Eclairage public	160 360 €	16 693 €
FRANCE TELECOM		
Effacement de réseaux	62 281.81 €	24 444.29 €

7) *Les rythmes scolaires*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de se prononcer sur le choix du rythme scolaire pour la rentrée 2013-2014.

